cid:image001.png@01CD1D75.20A0F150

**NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT**

Date : 08 Novembre 2019

|  |  |
| --- | --- |
| **PAYS** | **TOGO** |
| **TITRE DU POSTE** **:** | **RECRUTEMENT D’UN(E) CONSULTANT(E) EXPERT(E) EN COMMUNICATION** |
| **OBJET DE LA MISSION** | **ETUDE SUR LA FORMATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS DU TOGO** |
| **Durée :** | **30 jours** |
| **Date estimée de début du contrat :** | **25 NOVEMBRE 2019** |

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail[procurement.tg@undp.org](mailto:procurement.tg@undp.org) avec mention de la référence et l’intitulé du dossier**. Votre proposition devra être reçue** au plus tard le **18  novembre 2019 à 17h 00, heure locale de Lomé**.

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La Haute Autorité de l’Audiovisuel et de la Communication (HAAC), institution constitutionnelle indépendante, a pour mission de garantir et d’assurer la liberté et la protection de la presse et des autres moyens de communication de masse. Conformément aux dispositions de l’article 23 de la loi organique n°2018-029 du 10 décembre 2018 portant modification de la loi organique n°2004-021 du 15 décembre 2004, elle « veille à la culture et au développement de la conscience professionnelle, au respect de la déontologie et de l’éthique en matière de presse et de communication. Elle peut faire des suggestions en matière de formation au Gouvernement, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu’aux organisations professionnelles ».

Dans ce sens, et constatant les dérives et les violations répétées des règles professionnelles par les médias qui se traduisent par la diffusion de fausses informations, de propos diffamatoires, calomnieux et injurieux, des appels à la violence, à la haine et à la discrimination ethnique et autres propos pouvant générer des troubles et actes de violences, la HAAC a fait de la formation et du renforcement des capacités des professionnels des médias togolais, l’axe 3 de son Plan Stratégique 2019-2023, ainsi intitulé :«Consolider les cadres d’exercice et les capacités des professionnels : médias (professionnels et gestionnaires), communication et publicité ».

Pour identifier les activités et actions principales de cet axe et disposer d’un cadre cohérent de formation, le recours à un Consultant, expert en la matière, a été jugé nécessaire.

**2- OBJECTIFS DE LA MISSION**

* **OBJECTIOF GENERAL**

Mener une étude d’identification des cadres de renforcement des capacités des professionnels des médias, de la communication et de la publicité, de proposer des filières et modules de formation dans des structures nationales ou étrangères.

* **OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Les objectifs spécifiques de la mission du consultant sont :

* identifier et dresser un tableau des métiers de la presse, de la communication et de la publicité ;
* faire l’état des lieux des ressources humaines et des compétences en service dans les médias, entreprises de presse, agence de communication et de publicité publics et privés au Togo ;
* recenser et analyser les cadres règlementaires, les circuits d’accès et de recrutement des professionnels des médias, de la communication et de la publicité ;
* faire une enquête de satisfaction des prestations des professionnels de la presse et de la communication auprès des patrons de presse et de la population ;
* proposer les filières et les cadres de formation adaptés aux médias et secteurs de la communication et de la publicité au Togo ;
* proposer des programmes de renforcement de capacités et de formation diplômante classique ou en validation des acquis pour les professionnels des différents métiers de la presse et de la communication et autres gestionnaires

**3. DESCRIPTION DE LA MISSION**

Le consultant élaborera un répertoire des métiers de la presse écrite, en ligne et audiovisuelle et de la communication, dressera un état des lieux des compétences existantes dans les médias nationaux togolais et proposera une stratégie de formation et de renforcement des capacités en précisant les filières, les structures (nationales ou étrangères) capables de les assurer et les estimations de coûts. La mission se déroulera selon les phases ci-après :

* une séance de débriefing et d’échange avec le comité de mise en œuvre du plan stratégique de la HAAC sur la compréhension de la mission et les attentes ;
* une enquête sur le terrain auprès du ministère en charge de la communication, du mystère en charge du travail, des organisations professionnelles de la presse et de la communication, des médias et des structures de formation aux métiers de la presse et de la communication ;
* la rédaction d’un rapport provisoire répondant aux attentes de la mission à valider par le PNUD et le comité de mise en œuvre du plan stratégique de la HAAC ;
* l’élaboration d’un rapport final de la mission à livrable sous forme papier en quatre exemplaires et sous version numérique.

**4. RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus du projet sont :

* un état des lieux des métiers de la presse et de la communication et des ressources humaines existantes dans les médias togolais est réalisé et disponible
* un répertoire des filières de formation et de renforcement des capacités dans les médias togolais est élaboré et disponible
* une stratégie de formation et de renforcement des capacités des professionnels des médias togolais est disponible.

**5. PROFIL DU/DE LA CONSULTANTE**

Le consultant devra:

* + être un professionnel de la communication titulaire d’un diplôme égal ou supérieur à un master 2 ou équivalent;
  + justifier d’une expérience d’au moins dix (10) ans dans l’exercice de son métier ayant occupé un poste de responsabilité pendant au moins cinq (05) ans ;
  + justifier d’un expérience de formateur dans de sessions de renforcement de capacités ou dans une structure de formation aux métiers de la communication.
  + justifier d’une bonne connaissance des métiers de la presse et de la communication ;
  + avoir des connaissances en gestion des ressources humaines est un atout.

**VI. DUREE DE LA MISSION**

La consultation est de 30 jours.

**VIII. FINANCEMENT**

Le financement de la mission est assuré par les ressources du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Bureau du Togo.

**VI:** *Livrables***:** Cinq (05) livrables sont attendus de cette mission sur supports numérique et papier :

* un état des lieux des métiers de la presse et de la communication et des ressources humaines existantes dans les médias togolais est réalisé et disponible
* un répertoire des filières de formation et de renforcement des capacités dans les médias togolais est élaboré et disponible
* une stratégie de formation et de renforcement des capacités des professionnels des médias togolais est disponible

**VII. EVALUATION - PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION**

1. ***Evaluation technique***

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critères** | **Sous-critères** | NOTE |  |  |  |
| **Education** : | Être un professionnel de la communication titulaire d’un diplôme égal ou supérieur à une maîtrise ou un master 2 | 20 |  |  |  |
| **Expérience :** | * Justifier d’une expérience d’au moins dix (10) ans dans l’exercice de son métier ayant occupé un poste de responsabilité pendant au moins cinq (05) ans ; * Justifier d’une expérience de formateur dans de sessions de renforcement de capacités ou dans une structure de formation aux métiers de la communication. * Justifier d’une bonne connaissance des métiers de la presse et de la communication ; * Avoir des connaissances en gestion des ressources humaines est un atout | 30 |  |  |  |
|  | Avoir réalisé une mission similaire au profit d’au moins trois structures (administration publique, entreprise, organisation nationale ou internationale). | 10 |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **TOTAL** | | **60** |  |  |  |
| **Proposition technique** | Adéquation de la méthodologie proposée par rapport aux TDRs (compréhension des TDRs, description détaillée des différentes composantes) | 40 |  |  |  |
| **TOTAL** | | **100** |  |  |  |

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points; cette note technique sera pondérée à 70%.

***b. Les propositions financières***

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

***Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30***

**Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**

1. **Documents constitutifs de l’Offre :**

Pour démontrer leurs qualifications, les candidat(e)s devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Document*** | ***Description*** | ***Forme*** |
| \*Curriculum Vitae **ou** P11 |  | Annexe 3 : |
| Diplômes | Envoyer les copies de vos diplômes |  |
| Tableau des coûts | Remplir le tableau | Annexe 4 |

La Proposition doit être soumise par e-mail à l’adresse [procurement.tg@undp.org](mailto:procurement.tg@undp.org), ou déposée sous pli fermé au siège du PNUD (40, avenue des Nations Unies, à Lomé) avec la mention sur le pli déposé ou en objet de l’e-mail envoyé **« Recrutement d’un Consultant individuel expert en communication pour étude sur la formation et le renforcement des capacités des professionnels des médias du Togo»** au plus tard le **18 novembre 2019 à 17H00.**

***N.B.***

Les candidat(e)s sont tenus de se renseigner sur les [**Conditions Générales des Contrats Individuels**](http://www.cd.undp.org/hr/Conditions_Générales_IC.pdf) **(annexe 2)**.

**ANNEXES**

**Annexe 1 - Terme de Références de la mission** (voir plus haut)

**Annexe 2 - Conditions générales des Contrats Individuels**

****

**Annexe 3- Tableau des coûts**

****

**Annexe 4 – P11 (SC & IC)**

****

**Annexe 5- Type de contrat**

